

1854

M. Bouvier

DE LA
**SURDI-
MUTITÉ**

DISCOURS
PRONONCÉS À L'ACADÉMIE
IMPÉRIALE DE MÉDECINE

Domaine public

Éditions du Fox

PRÉSENTATION

M. Bouvier Paul (1799-1877) était médecin à l'hôpital des enfants, agrégé libre à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine, et directeur de l'institution des sourds-muets protestants de Saint-Hippolyte-du- Fort (Gard).

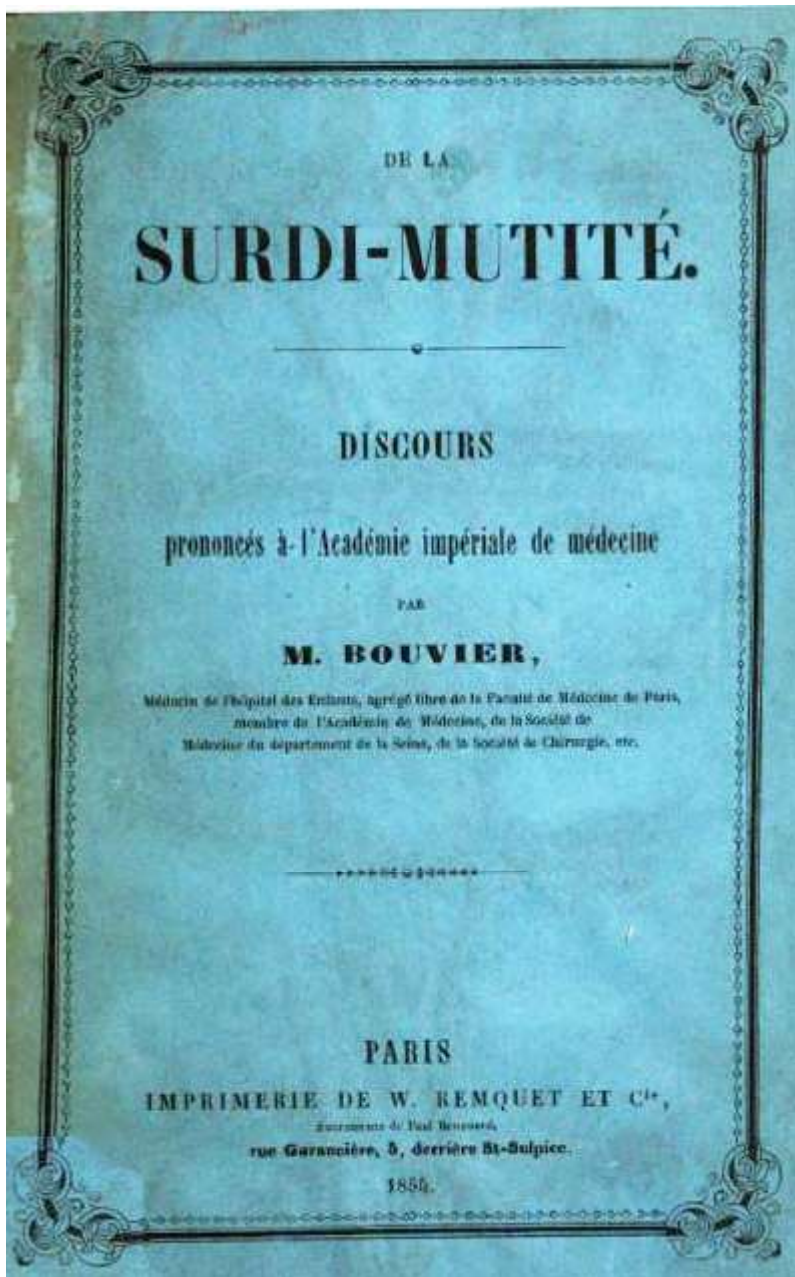
Tout en restant convaincu de la nécessité du langage mimique pour les sourds-muets, il est un partisan de la méthode d'articulation et de l'enseignement de la lecture labiale pour les demi-sourds ou devenus sourds. tout en signalant que même si cela n'est pas parfait, les sourds-muets arrivent parfois à lire sur les lèvres et à articuler pour se faire comprendre.

La dactylologie est bannie de son école.

**M. Bouvier, médecin à l'hôpital des enfants,
agrégé libre à la Faculté de médecine de Paris,
membre de l'Académie de médecine,
directeur de l'institution de Saint-Hippolyte-du- Fort (Gard),**



M. Souvire



Couverture originale

TABLE DES MATIÈRES

(Cliquez sur le n° de page pour l'atteindre)

Premier discours. 1 ^{re} partie.	6
2 ^e partie.	49
Deuxième discours.	72
Troisième discours.	75
Quatrième discours.	93

PREMIER DISCOURS

PREMIÈRE PARTIE

Un de nos honorables collègues, que nous vénérons tous, pour lequel nous professons tous la plus haute estime. M. Bégin, a dit que ce qui a trait à la guérison de la surdité était la seule partie réellement médicale de la question qui nous occupe. Je ne puis partager cette manière de voir. D'abord, au point de vue physiologique, il est clair que le mode d'instruction des sourds-muets est un problème entièrement du ressort de la physiologie ; et cela est si vrai, que les professeurs éminents, les savants distingués, qui ont traité ce sujet, ont été forcément conduits, avant tout, à acquérir les connaissances physiologiques qui leur manquaient, et que tout médecin doit posséder. Mais il n'est pas moins évident, au point de vue pathologique et thérapeutique, qu'il n'y a rien de plus médical que les suites de la surdité congéniale, de la surdité de la première enfance, et les moyens d'en prévenir ou d'en corriger les effets funestes, par rapport à l'intelligence et à toute l'existence physique et morale des individus ainsi mutilés. À qui donc, je le demande, à qui les malheureuses mères de ces enfants s'adresseront-elles, sinon à leur médecin, non-seulement pour solliciter la guérison de cette infirmité, mais encore pour en conjurer les suites, si elle est reconnue incurable ? Ne perdons pas de vue notre rôle dans la question qui s'agite. Nous sommes réunis en ce moment pour une grande consultation médicale. La mère qui nous invoque, c'est l'administration, mère née des pauvres et des affligés. Les êtres qui éveillent sa sollicitude, ce sont les vingt ou trente mille sourds-muets de la France, sur le sort desquels elle nous interroge. Heureux si nous nous élevons à la hauteur de cette noble mission !

Je rappelle les faits.

Le rapport de la commission, dont notre honorable collègue, M. le professeur Piorry, a été l'organe, avait pour objet de répondre à des questions adressées à l'Académie par M. le ministre de l'intérieur. Ces questions portent sur deux points :

1° Sur la possibilité de procurer à certains sourds-muets un degré quelconque d'audition, au moyen du traitement indiqué par M. le docteur Blanchet ;

2° Sur l'avantage qu'il pourrait y avoir à développer plus spécialement, comme le propose M. Blanchet, la faculté d'articuler et, au besoin, de lire la parole sur les lèvres, chez les élèves qui seraient admis au traitement, ainsi que chez d'autres définitivement privés de l'ouïe, mais n'ayant pas entièrement perdu l'usage de la parole.

Les conclusions de la commission sont favorables au traitement de M. le docteur Blanchet ; elles sont également favorables à sa proposition de modifier le mode d'instruction de l'Institution des sourds-muets, pour les deux catégories d'élèves que je viens de désigner. C'est sur ces conclusions que nous sommes appelés à voter.

Permettez-moi, dans l'examen des motifs qui peuvent éclairer notre vote, de renverser l'ordre des questions, de commencer par la question pédagogique, sur laquelle je désire surtout fixer votre attention.

En effet, c'est la question de l'instruction des sourds-muets qui nous est le moins familière ; c'est surtout à son sujet que nous avons besoin de nous éclairer mutuellement, et qu'il était difficile à la commission de nous faire partager sur-le-champ toutes ses convictions.

Afin de répondre à M. le ministre, sur cette question, avec

connaissance de cause, je crois nécessaire, malgré ce qui a été dit jusqu'ici, et peut-être aussi à cause de ce qui a été dit, de se faire d'abord une idée nette de ce qu'est, en général, l'éducation des sourds-muets, de ce qu'elle doit être, et de la valeur des principales variantes qu'elle présente dans la pratique.

L'éducation, au point de vue moral et intellectuel, pourrait être définie, dans le langage figuré des élèves de l'abbé Sicard, la culture de l'esprit et du cœur. Pour le physiologiste, c'est l'art de faire acquérir à l'enfant toutes les notions, tous les sentiments moraux les plus capables de préparer son bonheur à venir.

L'éducation, pour atteindre ce but, dispose de trois moyens, qui sont :

1° L'exercice de l'intelligence et des facultés affectives, ou de la pensée et du sentiment moral de l'enfant ;

2° Sa contemplation du monde extérieur, l'intuition directe, par ses sens, de tout ce qui existe ou se passe autour de lui ;

3° Sa communication avec ses semblables, et la connaissance qu'elle lui donne de leurs pensées, de leurs notions, de leurs sentiments.

Le premier moyen, l'exercice des facultés morales et intellectuelles, ne peut être employé que par l'intermédiaire des deux autres ; car, en nous renfermant dans le cercle de la pédagogie, nous n'avons pas de moyen direct d'exciter l'action cérébrale.

La contemplation du monde extérieur est provoquée, chez le sourd-muet, de la même manière que chez l'entendant ; elle ne diffère, dans le premier, qu'en ce qu'il a un sens de moins pour l'exercer, et qu'il se trouve dans la nécessité d'y suppléer par ceux qui lui restent.

La difficulté de la communication du sourd-muet avec ses semblables, et réciproquement, est ce qui le distingue essentielle-

ment de l'enfant qui entend, et ce qui donne à son éducation son caractère spécial.

Les communications de cette nature ont lieu de deux manières : par les signes ou le langage *graphiques*, et par les signes que j'appellerai *organiques*, parce qu'ils sont le produit immédiat de l'action des organes.

La communication graphique, applicable au sourd-muet, comme à celui qui entend, se fait à l'aide de la lecture, de l'écriture et du dessin.

La représentation graphique des mots constitue le principal moyen d'éducation, dans la surdi-mutité. Le sourd-muet qui sait lire et écrire est en état, non-seulement de converser, par cette voie, avec tous les hommes de son pays qui possèdent les mêmes notions, mais encore de comprendre ses professeurs, d'étudier seul sans maître, et de parcourir le vaste champ des connaissances humaines, même les plus élevées. On se rappelle ce jeune de Vigan, sourd-muet, qui, en 1843, étonna une commission académique, dont M. Cauchy était rapporteur, par ses connaissances étendues, acquises presque sans maître, en physique, en chimie, en astronomie, en botanique, en mathématiques, y compris le calcul différentiel et intégral.

On peut dire que les autres procédés d'éducation du sourd-muet ont pour premier but de l'amener à lire et à écrire facilement et correctement sa langue ; que la mesure de la perfection qu'il a acquise dans ces exercices est aussi celle du degré d'instruction qu'il a atteint ; que le sourd-muet qui n'y réussit que très imparfaitement doit être, par cela seul, peu éclairé, si ce n'est dans les arts manuels, où les notions acquises par l'intuition et l'imitation qui en dérive, ainsi que par le langage organique, peuvent lui suffire.

Les signes du langage organique s'adressent à l'ouïe, à la vue, au toucher, ou à plusieurs de ces sens à la fois.

Le sourd-muet ne peut faire usage des signes qui n'affectent que l'ouïe. Cependant il est rare que le nerf acoustique soit insensible à toute espèce de vibration, surtout lorsqu'elle est transmise par les parois du crâne, comme le montrent les recherches de M. le docteur Bonnafont, auquel je laisse le soin de faire connaître ses nouvelles observations sur ce point et les applications qu'on en peut faire au sujet qui nous occupe ; bien que notre collègue n'ait peut-être pas assez distingué les sensations réellement acoustiques, produites par le diapason, de celles qui ne dérivent que de la sensibilité générale.

On n'ignore pas, en effet, que le son et le bruit s'accompagnent de mouvements perceptibles à la vue ou au toucher, d'ébranlements partagés par nos organes et faisant impression sur la sensibilité générale, de manière à manifester leur présence par ces sensations diverses, à défaut de celle qu'ils produisent sur le sens de l'ouïe. Il n'est pas moins connu que l'on peut tirer un certain parti de ces sensations, pour la vie de relation des sourds-muets, et votre commission vous a rendu compte des faits curieux observés à cet égard par M. Blanchet.

Il existe trois sortes de langage organique applicables à l'éducation des sourds-muets : la dactylologie, le langage oral, et la mimique.

La dactylologie est, comme le dit l'abbé de l'Épée, « ce que font les écoliers de nos collèges pour converser d'une extrémité de leur classe à l'autre¹. »

1. *Institution de sourds-et-muets par la voie des signes méthodiques* ; Paris, 1776, 1^e partie, p. 26.

Elle consiste à placer successivement les doigts d'une seule main, ou les deux mains, dans une position qui représente plus ou moins exactement la forme de chaque lettre. Tout le monde devine qu'on figure aisément de cette façon un **O**, un **C**, un **I**, un **L**, un **V**, un **D**, etc. ; et quant aux lettres plus difficiles à rendre, les conventions y suppléent. Au moyen de cet alphabet manuel, on peut épeler tous les mots d'une langue et les rendre sensibles à la vue, comme s'ils étaient écrits sur le papier, avec la différence qu'on n'a jamais devant les yeux que la lettre que l'on figure, la trace des autres ayant disparu à mesure qu'elle s'est produite.

Ce langage manuel, à peine plus rapide que l'écriture, est beaucoup plus lent que la parole, et, par cela même, peu applicable aux communications des sourds-muets entre eux, et les services qu'il peut leur rendre dans leurs relations avec les parlants sont nécessairement restreints. On a bien tenté de le perfectionner sous ce rapport en attribuant à certaines positions des doigts la valeur de syllabes ou de mots entiers ; mais il en est résulté une telle multiplicité de signes n'ayant plus rien de commun avec l'écriture, que ce procédé ne s'est jamais généralisé. Depuis longtemps, la dactylologie n'est plus guère en usage que dans deux circonstances : 1° lorsqu'on veut indiquer à un élève qui ne connaît pas le langage oral, la manière d'écrire un mot, sans l'écrire soi-même ; 2° pour les noms propres qui se rencontrent dans la conversation mimique, quand ils ne sont pas remplacés par une désignation tirée du langage d'expression.

Le langage oral doit nous arrêter quelques instants. Son caractère essentiel n'a pas toujours été bien compris. Nous sommes si habitués à ne voir dans la parole que les sons qui frappent notre oreille, que nous ne pouvons facilement en isoler l'action et les mouvements des organes qui les produisent. Or, pour le sourd-